

## Interpellation assainissement du bruit routier à Morges – Où en sommes-nous ?

Le bruit routier est source de très nombreux désagréments. Notre Conseil est pleinement conscient de la situation et de l'impact que cette problématique a sur la qualité de vie de nos concitoyens. L'acceptation ce soir de la prise en considération du postulat F. Eggenberger et consorts « 30 km/h pour une meilleure qualité de vie, levons le pied » en est un des nombreux reflets.

« La lutte contre le bruit vise à protéger la population des nuisances sonores de façon à ce qu'elle ne soit pas gênée de manière sensible dans son bien-être ». C'est par ces mots que la Municipalité s'exprimait en 2009 dans le préavis déposé auprès de notre Conseil, elle sollicitait un crédit d'étude pour l'établissement du plan d'assainissement du bruit routier. Il s'agissait alors de disposer d'outils de pilotage permettant à la Municipalité d'assurer un développement qualitatif du cadre de vie des Morgiennes et des Morgiens et de répondre à l'exigence légale (OPB), par l'établissement d'un programme d'assainissement du bruit routier et d'assurer sa mise en œuvre.

La Municipalité n'a pas ou peu communiqué sur les outils dont elle dispose, sur leur utilisation, sur l'aide à la priorisation ou sur sa stratégie globale en la matière. On ne sait pas exactement <sup>qu'elle</sup> ~~qu'elle~~ <sup>quelle</sup> mesures sera prochainement proposée, sa pertinence et l'on peine à savoir dans quelle direction la Ville inscrit sa stratégie. Certes, au moment d'effectuer des travaux structurels sur une route, nous privilégions des revêtement phono absorbants. Mais dans quel ordre la Municipalité fixe-t-elle les priorités, les quartiers d'habitation, les rues à forts trafics ? Est-ce la seule mesure à proposer ? Quel est l'éventail des mesures et dans quel cas les proposer ?

Ces éléments manquent au moment où la ville évolue et lorsque la densification s'intensifie. Ces préoccupations, nous les entendons. A l'instar des autres partis, nous avons reçu les remarques formulées par une habitante qui fait état de nuisance sonore en augmentation depuis la réalisation des bâtiments dans le quartier de Morges Gare-Sud. La réalisation des bâtiments semble favoriser la réverbération du son de l'autoroute vers les quartiers au nord de la gare. Cela fait écho à d'autres remarques citoyennes qui nous sont remontées et qui nécessitent des éclaircissements.

Afin de permettre à la Municipalité de renseigner le Conseil communal, et par-là la population, nous l'interpellons et la prions de répondre et de nous renseigner sur les points suivants :

- Le résultat de l'analyse fine de la situation présentant les niveaux sonores des différents tronçons à assainir ?
- Quelles sont les priorités de la Municipalité vis-à-vis des tronçons de route à assainir ?
- Dans quels délais la Municipalité compte-t-elle assainir les principaux axes identifiés, et par quelle méthode ?
- Si les nuisances inhérentes à la réverbération du bruit contre les nouveaux bâtiments du quartier de la gare sont identifiées et évaluées, respectivement s'il implique des nuisances pour les riverains situés au nord de la voie CFF, est si c'est le cas, quelles mesures sont prévues pour y pallier ?
- S'agissant de la lutte contre le bruit aux abords de la gare, la Municipalité est-elle en contact régulier avec l'OFROU et les CFF ?

Pour le Groupe PSIG  
Bastien Monney, 3.02.2021

